

OBJET :

LOYER DU LOCAL  
DE LA TAXE DE SEJOUR

61.106

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du JEUDI 9 NOVEMBRE 1961

Le neuf Novembre mil neuf centsoixante et un, à 18 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur H. MEYER, Maire, d'après convocations faites 5 Novembre 1961.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, BISCAYE, GUILLAUD, POUGET, MASSE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LAMOUCHE par M. BISCAYE  
M. FONTANILLE par M. BERLAND  
M. LANUSSE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. le Maire

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. REIX ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération en date du 9 août 1960, approuvée le 15 septembre 1960, par M. le Sous-Préfet de Rochefort, décidant le paiement d'un loyer mensuel de 500 NF ( CINQ CENTS NOUVEAUX FRANCS) pour les mois de juillet, août et septembre, pour le local occupé par la Taxe de Séjour,

DECIDE,

- le règlement d'un loyer mensuel de 500 NF ( CINQ CENTS NOUVEAUX FRANCS) pour les mois de juillet, août et septembre pour le local occupé par le Bureau de la Taxe de Séjour,
- que pour les autres mois le montant mensuel du loyer sera de 150 NF ( CENT CINQUANTE NOUVEAUX FRANCS )

./...

- que le règlement sera imputé sur le chapitre du Budget " Emploi de la Taxe de Séjour " .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que susdit

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



Signé : M. MATRAS

M. MATRAS

VU

ROCHEFORT S/Mer le 23 Nov. 1961

Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 27 Novembre 1961

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



M. MATRAS